



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du jeudi 16 décembre 2021**

**N°11 – D. 16.12.2021**

*L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**5.2. Répartition du budget de la CVEC 2022 UGA (hors établissements-composantes)**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, CHALON Nathalie, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, SION Mathis, Wanda KELLOUAI, VAN DER BEEK Cornelis, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

**Membres représentés :** PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), TERRIER Laurent (donne procuration à LEROY Anne), BORRAS Isabelle (donne procuration à BERZIN Corinne), FORESTIER Gérard (donne procuration à BESSIERES Bernard), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à SAMSON Yves), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à OUDART Martin), DAVAI Camille (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGEAT Véronique (donne procuration à Martial MERMILLOD), LETUE Frédéric (donne procuration à Jacob LAMBLIN) .

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission vie étudiante du 24 novembre 2021,

Vu le passage en commission permanente du 7 décembre 2021,

Considérant la répartition de la CVEC 2022 comme présentée ci-après :

Commun			UGA hors EC		
Culture	Santé	Accueil et accompagnement	Sport	Vie associative et actions sociales	
4%	16%	10%	20%*	16%	34%
100% soclé				100% soclé	

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition de la CVEC 2022 comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	14
Nombre de votants	39
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la répartition de la CVEC 2022 comme présentée ci-dessus.

Publié le : 11/01/2022

Transmis au Rectorat le : 11/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 décembre 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.